

COMMUNE DE CHAMPAGNEUX

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 8 décembre 2022

Présents : William BARBOTIN, Georges CAGNIN, Marc CURTILLAT, Yves GENIX, Pierre GERBELOT, Anthony GOJON, Gérard GOURJUX, Jessica HOARAU, Patrice HOARAU, Gilles LACROIX, Bénédicte PHILIPPE, Alain ROCHE, Élise SAUNIER.

Nadine MARTY.

Absents : Jean-Pierre COTTAREL (excusé), Christine VALETTE.

Secrétaire de séance : Alain ROCHE

Le Maire ouvre la séance à 20 h 40.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 septembre 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire :

- Le Maire fait part des remerciements reçus à la mairie par les associations pour le versement des subventions : l'Amicale des Donneurs de Sang, le Sou des Ecoles et Champagneux Randonnée.

- A l'occasion des journées « bibliothèque en fête », les activités de notre bibliothèque ont été particulièrement denses : « journée et soirée pyjama » le 26 novembre avec une forte participation de 49 personnes.

- Les autres activités ont connu un grand succès, avec notamment l'après-midi du 27 novembre : une séance de magie avec la participation gratuite d'un professionnel, les équipes du Téléthon ont monté une buvette qui a rapporté 500 € de recettes.

Quant à la journée du téléthon qui s'est déroulée le 2 novembre, celle-ci a permis de collecter 3 000 €.

- Deux dates à retenir au calendrier : **les vœux du maire le vendredi 13 janvier 2023, à 19h30 et le repas des anciens le dimanche 26 mars 2023.**

Quelques informations :

- Le Syndicat du Haut Rhône (SHR) va piloter une étude sur les digues.

- Le Maire rend compte d'une réunion tenue le matin avec l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local), sur le point d'avancement du traitement de la friche TIES : une ancienne cuve à fuel ayant

CR de réunion du conseil municipal du 8 décembre 2022

pollué le sol, un merlon de protection a été mis en place et le montant de la dépollution du sol, non prévue, doit être estimé.

- Le Maire décrit le contenu de la circulaire du Préfet de la Savoie en ce qui concerne les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée. Les coupures programmées 3 jours à l'avance, seront limitées à 2 heures maximum au cours de plages horaires, le matin (de 8h à 13h) et l'après midi (de 18h à 20h).

Par rapport à ces mesures, le CCAS sera en charge de recenser et informer les personnes vulnérables.

Deux sites grand public sont mis en place (monecowatt.fr et <https://coupures-temporaires.enedis.fr/>) et une application pour smartphone (ecowatt) où chaque usager pourra savoir si sa commune sera concernée par la coupure électrique le lendemain

- Elise SAUNIER nous fait part des résultats d'études menées dans le cadre de la consommation en énergie des bâtiments publics :

*par le SDES (Syndicat Départemental d'Electrification de la Savoie) qui a analysé la consommation de nos bâtiments d'où il ressort notamment : une baisse importante de l'éclairage public due à l'extinction nocturne, une baisse de la consommation (encore importante de la mairie depuis l'installation de la pompe à chaleur, mais surtout la consommation excessive de la salle des fêtes à 36 %, d'autant plus que son utilisation demeure limitée. Ces éléments doivent nous guider dans l'application du décret « locaux tertiaires » de la loi climat, avec assignation d'objectifs de consommation, accompagnés par la mise en place d'un fonds de financement pour le bénéfice duquel il faudra disposer de dossiers étayés.

* par l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) qui doit étudier l'adaptation des toitures des bâtiments publics à l'énergie solaire, et l'opportunité de mettre en place des panneaux photovoltaïques. Au vu des résultats et sous réserve d'une petite étude de structure des toitures : les bâtiments de la mairie et de la bibliothèque pourraient être équipés de panneaux photovoltaïques. L'objectif pouvant être soit la production d'électricité pour le réseau public, soit l'autoconsommation.

Le conseil Municipal valide la poursuite des investigations des différentes études appropriées.

3- Point sur les commissions

- Commission urbanisme :

Le PLU est en pause car nous devons finaliser le dossier de compensation des zones humides qui devraient être incluses dans certaines OAP. La prochaine réunion est fixée au 13 décembre prochain à 14 h. Le projet d'aménagement de la RD1516 (2ème tranche) doit être relancé, afin d'être prêt pour déposer un dossier de subvention. Il est rappelé que la compétence tourisme relève désormais, de la Communauté de Communes, de ce fait, l'avancement du projet d'aménagement du site de la Guinguette est susceptible d'être impacté par les modifications du réseau des offices de tourisme entre Val Guiers et la CCLA (Communauté de Communes du lac d'Aiguebellette).

- Commission communication :

Bénédicte PHILIPPE souligne que cette année, les illuminations seront regroupées sur le site de la mairie, avec en particulier des sapins et la façade de la mairie illuminés, des projecteurs sur la salle des fêtes et des rennes lumineux.

Par ailleurs, le bulletin municipal de janvier 2023 est en cours d'élaboration et les associations ont été sollicitées.

- Commission travaux :

Gérard GOURJUX fait le point sur les devis de travaux pouvant être inclus dans les dossiers de subvention de 2023 (DETR et FDEC) :

* Chemin de Malacôte, deux sections très abîmées à traiter en enrobé à chaud, deux devis :

-Spie Batignolles Favier : 22 297 € HT

-Eiffage : 28 940,52 € HT

* Chemin de l'Ancienne Chapelle, deux devis :

-Spie Batignolles Favier : 22 959,40 € HT

-Eiffage : 31 394,26 € HT

* Route de Mondragon, deux devis :

-Spie Batignolles Favier : 16 852,40 € HT

-Eiffage : 21 982,80 € HT

* Chemin du Sabotier, un seul devis Spie Batignolles Favier pour 27 000 €

* mur du cimetière, deux devis :

-Perrouse : 18 858 € (en pierre joint)

- Jossi : 8 500 €, mais à vérifier au vu de l'important écart de prix,

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention.

D'autres travaux de réparation sont à entreprendre à l'église : dégâts des eaux dus à la toiture de la sacristie, devis à demander.

4. Délibérations :

4.1- Bibliothèque : autorisation des opérations de « désherbage »

Il s'agit d'autoriser la responsable de la bibliothèque à entretenir régulièrement le désherbage du fonds (élimination et renouvellement des collections).

Vote ==> accord à l'unanimité

4.2- Recours à une étude sur le devenir du SIVU

Le dispositif qui a été mis en place pour le regroupement scolaire dans le cadre des nouvelles communes génère un coût excessif pour la commune. Le maire propose de mandater AGATE afin d'étudier les possibilités d'évolution du dispositif. Un devis de 4 500€ a été proposé, avec une participation du département qui ne laisserait que 2 880€ à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis :

Vote ==> pour : 12 voix 1 abstention

4.3- Décisions modificatives :

Trois modifications d'imputation doivent être effectuées :

- étude sécurisation de la RD1516 : Isagéo 480€ à imputer au compte 2031 (opération 42)
- honoraires de l'architecte pour l'atelier : 200€ à imputer au compte 2313 (opération 201705)
- cuve à fuel de l'atelier : 1 300€ à imputer au compte 2158

Vote ==> accord à l'unanimité

4.4- Décision modificative pour le budget du CCAS :

Régulièrement, les versements de la commune au budget du CCAS s'effectuent avec une année de décalage pour les colis. Le Maire propose d'effectuer un calage sur le budget de 2022 en ce qui concerne :

- les colis de Noël : le budget 2022 a déjà pris en charge ceux de 2021, mais il est proposé d'inscrire également en 2022 le coût des colis de 2022, soit 3 400€.
- la participation aux activités des enfants (50€ par enfant pour 36 enfants et 15 associations pour 2022)

A l'avenir, ces participations devront être synchronisées avec l'année civile

Vote ==> accord à l'unanimité

5. Questions diverses :

Réunion sur le covoiturage

William BARBOTIN a participé à une réunion relative à la problématique du covoiturage, une aire qui existe sur Belmont Tramonet , sur le bassin de Saint Genix : une aire de covoiturage est prévue, mais il faut en déterminer l'emplacement (sur les zones de stationnement existantes) et la signalétique.

Il a également participé à une réunion relative à la modernisation du plateau sportif du lycée Pravaz, à Pont de Beauvoisin (Isère, mais utilisé par convention)

Bibliothèque :

Gérard GOURJUX signale qu'un enfant s'est pincé les doigts dans une porte à la bibliothèque et propose d'installer des dispositifs anti pince doigts.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 22 h 40.

Le secrétaire de séance,
Alain ROCHE

Le Maire,
Georges CAGNIN